## REPUBLIQUE FRANCAISE Liberté – Egalité – Fraternité

DEPARTEMENT DU GERS COMMUNE DE VIC-FEZENSAC Code Postal 32190

## ARRETE DU MAIRE n°2025/230

Objet : Travaux de renforcement sur le réseau électrique

Le Maire de la commune de Vic-Fezensac,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

**VU** la demande présentée par BOUYGUES E&S agissant pour le compte d'ENEDIS en vue d'occuper le domaine public rue de la Brèche et rue Lafayette, afin d'effectuer des travaux de raccordement au réseau électrique pour la période du 01/12/2025 au 12/12/2025,

**CONSIDÉRANT** que pour la bonne exécution des travaux, ainsi que pour des raisons de sécurité, il est nécessaire de préciser les règles d'occupation du domaine public.

## ARRETE

<u>Article 1</u>: BOUYGUES E&S est autorisé à occuper le domaine public rue de la Brèche et rue Lafayette, afin d'effectuer des travaux de renforcement sur le réseau électrique pour la période du 01/12/2025 au 12/12/2025.

Article 2 : La circulation des véhicules sera interdite en journée:

- rue Lafayette section comprise entre la place Lafayette et la rue Victor Hugo,
- rue de la Brèche section comprise entre la place Lafayette et la rue Jean-Jaurès

<u>Article 3</u>: La mise en place de la signalisation réglementaire de chantier sera assurée par le pétitionnaire, sous le contrôle des services techniques de la commune.

<u>Article 4</u>: Le présent arrêté est susceptible de recours devant le tribunal administratif de Pau dans le délai de deux mois à compter de sa publication. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

<u>Article 5</u>: La directrice générale, le responsable des services techniques et le policier municipal de la commune de Vic-Fezensac, sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté.

VIC-FEZENSAC, le 21 novembre 2025

L'Adjoint délégué Robert CAMAZZOL